



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **SOCIETE COOPERATIVE DE LAITERIE DE SERGEY EN LIQUIDATION**, Pl. du Pressoir 2B, 1355 L'Abergement
2. Date du prononcé de dissolution: 11.08.2015
3. Suspension de faillite: 03.09.2015
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 21.09.2015
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par jugement rendu le 17 août 2015 par la Présidente du Tribunal civil de la Broye et du Nord vaudois, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731 b CO le 11 août 2015; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite.
But : de défendre les intérêts de ses membres, en particulier en matière de prix et de prise en charge du lait; de défendre les intérêts de ses membres au sein des Interprofessions; d'informer régulièrement ses membres; de favoriser le développement des techniques laitières.

Office des faillites de l'arrondissement de
la Broye et du Nord vaudois
1400 Yverdon-les-Bains

02360353

